



## Situation à l'ASPA : réaction de la Ville de Mulhouse

---

La Ville de Mulhouse vient d'être interpellée au sujet de la présence dans l'environnement du club de patinage artistique l'ASPA d'un ancien champion de patinage, proche d'une coach salariée du club de l'ASPA Mulhouse, condamné par le passé aux Etats-Unis pour détention d'images pédopornographiques. Plusieurs parents se sont inquiétés de la présence à différentes occasions de cet ancien champion à la patinoire, lors d'activités.

Le parquet de Mulhouse a été saisi de ce sujet : aussi la Ville n'a aucun commentaire à faire, de surcroît s'agissant d'une question interne au club de patinage mulhousien.

La Ville tient également à préciser :

- qu'elle n'a eu écho de la présence de cet ancien champion que très récemment.
- qu'elle a immédiatement demandé des explications au club. Les responsables lui ont assuré que la personne incriminée ne compte pas parmi l'effectif des encadrants de l'ASPA.

Par ailleurs, la Ville est très soucieuse de la qualité et de la moralité des encadrants dans les clubs sportifs : depuis 2018, elle conditionne l'attribution de ses subventions à la présentation par les clubs des cartes professionnelles de leurs encadrants intervenant dans les activités du club. Ces cartes professionnelles sont délivrées par l'Etat et sont soumises à la présentation d'un extrait de casier judiciaire.

De plus, alors que même que la loi ne l'exige pas, la Ville de Mulhouse impose à ses propres éducateurs sportifs l'obtention de cette carte professionnelle. Elle réfléchit enfin, comme le font déjà plusieurs clubs mulhousiens, à exiger de tous les encadrants bénévoles, la fourniture d'un extrait de casier judiciaire.

**Contact presse :**

**Nina OUMEDJKANE**

Nina.oumedjkane@mulhouse-alsace.fr

03 89 32 59 92 / 06 29 68 13 46